



**GRAND QUARTIER GÉNÉRAL**

Service de l'accès et de la protection de l'information  
1701, rue Parthenais, UO 1510  
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 2009 441

Le 28 septembre 2020

**OBJET :** ***Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant l'Opération Oscar.***

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 21 septembre 2020, visant à obtenir des statistiques opérationnelles relatives aux constats d'infractions, soit :

- 1. Nombre de constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec en Abitibi-Témiscamingue, ventilé par MRC, dans le cadre de l'Opération Oscar, du 18 au 21 septembre 2020;*
- 2. Montant total de ces constats d'infraction, en argent.*

À la suite de nos vérifications, nous vous informons qu'aucun constat d'infraction n'a été délivré par la Sûreté du Québec en Abitibi-Témiscamingue dans le cadre de l'opération OSCAR (article 1 de la Loi sur l'accès).

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la Loi sur l'accès.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Original signé

Émilie Roy  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels